

## ELECTION DES REPRESENTANTS DES PARENTS D'ELEVES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Chef d'établissement  
Dominique RAMO

Madame, Monsieur,

Téléphone  
04 92 10 54 40

Fax  
04 92 10 54 49  
Mél  
[ce.0060026w@ac-nice.fr](mailto:ce.0060026w@ac-nice.fr)

353 avenue du Doyen Lépine  
06500 MENTON

Les élections des représentants des parents d'élèves au Conseil d'Administration auront lieu le **vendredi 9 octobre 2020**, de **14 h à 18 h**, en salle polyvalente.

### 1° PARENTS ET ELECTEURS

Chaque parent est électeur et éligible à raison d'un suffrage quel que soit le nombre d'enfants dont il a la charge scolarisés dans l'établissement, à condition de ne s'être pas vu retirer l'autorité parentale. Il n'appartient pas au Chef d'établissement d'effectuer des investigations à ce sujet.

La liste est établie sur la base des informations fournies par les familles en début d'année. Elle est consultable au lycée à compter du **vendredi 18 septembre 2020**.

### 2° DEPOT DES CANDIDATURES

Nombre de sièges à pourvoir : 5.

Les candidatures seront déposées au secrétariat du Proviseur au plus tard le **lundi 28 septembre 2020** via une liste comprenant le nom, le prénom et la signature de chaque candidat.

Si un candidat se désiste moins de 8 jours francs avant l'ouverture du scrutin, il ne peut être remplacé.

### 3° MODE DE SCRUTIN

Les représentants des parents d'élèves sont élus au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Les électeurs votent pour une liste sans panachage ni radiation.

Les élus sont désignés selon l'ordre de présentation de la liste. Il est désigné au maximum autant de suppléants que de titulaires. Une liste comporte au moins deux noms.

### 4° MATERIEL DE VOTE

Le matériel de vote sera donné à vos enfants **au plus tard le vendredi 2 octobre 2020**. Pensez à le leur demander.



## 5° VOTE

Vous avez la possibilité de voter

- 1) Sur place, le **vendredi 9 octobre 2020**, de 14h à 18h, en salle polyvalente.
- 2) Par correspondance,
  - placer la liste de votre choix sans panachage ni radiation dans la petite **enveloppe bleue** qui ne doit porter aucune inscription ;
  - glisser cette enveloppe bleue dans l'**enveloppe marron** portant l'adresse de l'établissement

**ne pas oublier :**

- ✓ de renseigner les rubriques au dos de l'enveloppe marron : **vos NOM, PRENOM et ADRESSE, le NOM et la CLASSE** de l'élève fréquentant l'établissement,
  - ✓ d'apposer **votre signature** au dos de l'enveloppe marron,
  - ✓ de fermer l'enveloppe marron.
- pour voter,
- ✓ **déposer vous-même ou par votre enfant votre enveloppe marron, sans la timbrer, au secrétariat de direction du Lycée dès réception du matériel de vote,**  
OU
  - ✓ adresser votre vote par la poste : insérer l'enveloppe marron dans une enveloppe postale blanche, la cacheter, l'affranchir au tarif en vigueur, et l'adresser au Lycée

NB : si les deux parents souhaitent faire un seul envoi, les deux enveloppes marron seront insérées dans l'enveloppe blanche.

Les enveloppes parvenues ou remises après la clôture du scrutin seront déclarées nulles.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Dominique RAMO

Proviseur